

République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
21 novembre 2023

**Séance du 24/11/2023**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre novembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
6

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
9

**Représentés** : Dominique PIGANEAU, Patrick CLAUDE, Christian MICHEL

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Michel HERNANDEZ

### Délibération n°D\_2023\_057 Bail commercial du restaurant Le Plateau

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du lundi 20 novembre 2023, le Conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois.**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la demande de Monsieur LANDO Jean-Patrice, actuel gérant du restaurant LE PLATEAU, qui souhaite mettre fin au bail commercial à la date du 30 novembre 2023.

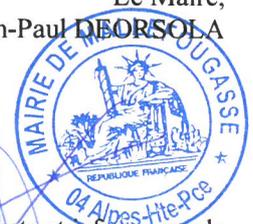
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
- **ACCEPTE** de mettre fin au bail commercial à la date du 30 novembre 2023,

- **PRECISE** que Monsieur LANDO est à jour dans le règlement des loyers,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à procéder au remboursement de la caution versée à la signature du bail et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la

présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**28 NOV. 2023**

**Publication / Affichage le.....**

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/11/2023 004-210401097-20231124-D_2023_057-DE